

Le 16 octobre 2022



**Communiqué du Sgen-CFDT de l'académie de Versailles**

## **Assassinat de Samuel Paty: deux ans après, se souvenir, continuer, prévenir**

Le 16 octobre 2020, il y a deux ans maintenant, Samuel Paty, notre semblable, notre collègue était assassiné à la sortie du collège où il enseignait, à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines.

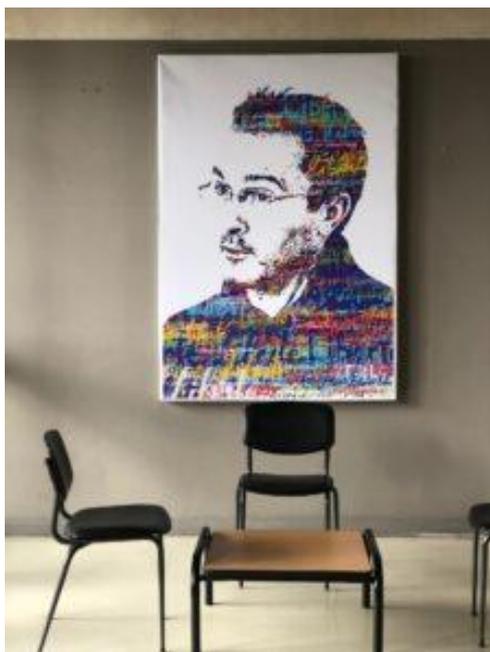
Nous avons d'abord une forte pensée pour ses plus proches, famille et amis, pour toutes celles et ceux qui ont connu Samuel Paty dans l'exercice de son métier et ailleurs.

Au-delà, nous nous souvenons de l'effroi et de la sidération qui ont saisi toute une profession, toute une académie, la nôtre, tout un pays. Nous n'oublions pas et nous n'oublierons pas, ni l'effroi ni la nécessité du combat.

Professeur d'histoire, de géographie et d'éducation civique, il fut exécuté pour avoir fait son métier, pour avoir enseigné les valeurs qui cimentent notre société et doivent être protégées par nos lois. Il fut exécuté de la main et de l'intention d'individus extrémistes et radicalisés qui ne se reconnaissent pas dans ces valeurs et ne respectent pas celles et ceux qui les portent.

Le 16 octobre 2020, il y a deux ans maintenant, nous écrivions: "C'est toute notre profession qui est endeuillée et sous le choc, mais combative. Plus que jamais, l'école est et doit rester un lieu de construction de l'esprit critique et d'apprentissage des libertés, contre toutes les barbaries." Cela reste encore et toujours d'actualité.

Au-delà des demandes de l'institution en matière de commémoration, c'est bien au quotidien qu'il faut faire vivre et défendre la liberté d'expression et la laïcité. Parce qu'"enseigner, c'est expliquer, et non se taire", pour reprendre les mots et la combativité de la soeur de Samuel Paty à la Sorbonne ce 15 octobre 2022.



Portrait de Samuel Paty, au collège du Bois d'Aulne de Conflans.

A l'approche de la date du 16 octobre, le sujet des atteintes à la laïcité en milieu scolaire a été largement médiatisé, parfois même instrumentalisé. Ces atteintes existent, s'expriment dans certains territoires et certains établissements avec une vigueur particulière et méritent d'être traitées sérieusement, pour préserver nos valeurs, pour préserver les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Le Sgen-CFDT exprime en revanche sa méfiance à l'égard d'une approche guidée par les statistiques et des injonctions descendantes qui laissent en réalité les personnels bien seuls.

A l'approche de la date du 16 octobre, dans notre académie et ailleurs, des menaces ont visé des personnels de l'Education Nationale. Ces faits sont isolés, mais chacun d'entre eux est une alerte extrêmement sérieuse et qui doit être traitée comme telle, qui doit amener à protéger sans délai les personnes visées et toute la communauté éducative concernée.

Une délégation d'enquête issue du CHSCT académique a mené un long et minutieux travail d'investigation, lequel ne se substitue en rien à l'instruction judiciaire en cours. Cette délégation a également élaboré des préconisations pour une meilleure réactivité, un meilleur accompagnement. Ces préconisations doivent être connues et mises en oeuvre dans toutes les situations où cela s'avère et s'avèrera nécessaire.

Ces préconisations sont évoquées par la rectrice dans son message aux personnels du 14 octobre 2022. Leur diffusion est malheureusement encore trop confidentielle. Le Sgen-CFDT Versailles tient à les porter à la connaissance de tous les personnels de notre académie.

Accéder aux préconisations : <https://versailles.sgen-cfdt.fr/actu/assassinat-de-samuel-paty-deux-apres-se-souvenir-continuer-prevenir/>